



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

Lundi 12 Décembre 2022

- Nombre de Conseillers en exercice : 39
- Présents à la séance : 33
- Convocation du : 6 décembre 2022
- Affichage de la convocation : 6 décembre 2022

► **DÉLIBÉRATION N° DEL_134_2022**

► **OBJET : Point n° 20 - CESSIION D'UNE EMPRISE DE TERRAIN AU PROFIT DE L'HÔPITAL DE SEVREY - ANGLE RUE CLAUDE BERNARD ET BOULEVARD SCHOELCHER**

► **PRÉSENTS :**

Monsieur Jean-Patrick COURTOIS, Madame Catherine CARLE VIGUIER, Monsieur Hervé REYNAUD, Madame Caroline THÉVENIAUD, Monsieur Maxim PLAT, Madame Véronique LEFEUVE, Monsieur Éric MARÉCHAL, Madame Sandra ROBIN, Monsieur Jean PAYEBIEN, Monsieur Yves DUPUIS, Madame Émilie CLERC, Monsieur Jacques TOURNY, Monsieur Gérard COLON, Madame Annick BLANCHARD, Monsieur Charles REBISCHUNG-MARC, Madame Marie-Claude CHEZEAU, Madame Denise NOTON, Madame Marie-Claude MISERY, Madame Véronique-Laure VERRAEST, Madame Florence BATTARD, Monsieur Philippe SCHNEBERGER, Madame Patricia RAVINET, Madame Claude CANNET, Monsieur Laurent MAZOYER, Monsieur Jérôme CHEVALIER, Madame Marilyn PETERLIN-MALHERBE, Madame Valentine RIGAUD, Monsieur Alexandre VUILLOT, Monsieur Éric PONCHAUX, Monsieur Emmanuel JALLAGEAS, Madame Ève COMTET SORABELLA, Madame Catherine AMARO, Monsieur Gabriel SIMÉON

► **EXCUSÉS :**

Madame Nathalie GONCALVES donne pouvoir à Madame Caroline THÉVENIAUD.
Monsieur Jean-Pierre MATHIEU donne pouvoir à Madame Annick BLANCHARD.
Monsieur Benjamin DIRX donne pouvoir à Monsieur Jean-Patrick COURTOIS.
Madame Delphine MERMET donne pouvoir à Madame Ève COMTET SORABELLA.
Monsieur Jean-Philippe BELVILLE.
Monsieur Aurélien DUTREMBLE.

RAPPORTEUR : Éric MARÉCHAL

L'hôpital de Sevrey, spécialisé dans la pédopsychiatrie, a souhaité acquérir auprès de la Ville de Mâcon, une emprise de terrain d'environ 2 380 m² située à l'angle de la rue Claude Bernard et du boulevard Schoelcher afin d'y construire un hôpital médico-psychologique pour enfants et adolescents.

Cette cession est intervenue par délibération en date du 28 juin 2021 et l'acte notarié signé les 21 et 22 décembre 2021.

Il s'avère qu'au regard du projet d'aménagement retenu, l'hôpital de Sevrey doit acquérir auprès de la Ville une surface complémentaire d'environ 407 m², telle que fixée aux plans ci-joints. Il est proposé de céder cette emprise complémentaire pour un montant de 100,00 €/m² soit un montant global de 40 700,00 € net pour la Ville.

Il convient, préalablement à cette nouvelle cession, de constater la désaffectation et procéder au déclassement de ladite emprise sans toutefois qu'il soit nécessaire de procéder à une enquête publique

préalable, la cession envisagée n'étant pas de nature à porter atteinte aux fonctions de desserte ou de circulation du boulevard Schoelcher.

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Vu le Code de la voirie routière,

Vu la délibération n° DEL_065_2021 du Conseil Municipal en date du 28 juin 2021 portant sur la cession d'un terrain au profit de l'hôpital de Sevrey,

Vu l'avis de la Direction Générale des Finances Publiques – Pôle évaluation domaniale en date du 16 septembre 2022,

Vu l'accord de l'hôpital de Sevrey en date du 22 novembre 2022,

Vu les plans, joints en annexe,

Vu l'avis de la Commission N°6 : Finances, Administration Générale et Intercommunalité du 05/12/2022,

Vu l'avis de la Commission N°3 : Cadre de Vie, Environnement, Urbanisme, Circulation et Déplacements du 29/11/2022,

Vu l'avis du Bureau Municipal du 28/11/2022,

Après les interventions de Madame Ève COMTET SORABELLA et de Monsieur Jean-Patrick COURTOIS,

Le Conseil Municipal décide à la majorité (6 contre) :

- de constater la désaffectation d'une emprise d'environ 407 m² du domaine public située à l'angle de la rue Claude Bernard et du boulevard Schoelcher, telle que fixée au plan ci-annexé,
- de déclasser cette emprise du domaine public et de l'intégrer au domaine privé communal,
- de céder à l'hôpital de Sevrey – 55, rue Auguste Champion – 71331 SEVREY, ou tout autre organisme ou société de crédit qui se substituerait, une emprise de terrain d'environ 407 m² à détacher du domaine public, ce dernier prenant en charge tout déplacement de réseaux qui se révélerait nécessaire pour l'aménagement du terrain,
- de fixer le prix de cette cession à 100,00 €/m² soit un montant global de 40 700,00 € en principal nets pour la Ville, outre les taxes, frais, y compris ceux relatifs au document d'arpentage correspondant, droits et honoraires de l'acte de vente à intervenir à la charge de l'acquéreur,
- de charger la SARL PARIS et Associés, notaires à Mâcon, de la rédaction de l'acte de translation de propriété,
- d'autoriser M. le Maire, ou son représentant, à signer tous les documents préalables et consécutifs à cette cession.

Le Secrétaire de séance,

Alexandre VUILLOT



Pour extrait Certifié Conforme,

Le Maire,

Jean-Patrick COURTOIS



Certifié avoir été reçu, le

03 JAN. 2023

A la Préfecture de Saône-et-Loire